

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2012-0154/PR/SEJS portant création du Comité National d'Organisation de la seizième édition du Semi Marathon International de Djibouti.

n° 2012-0154/PR/SEJS

Ministère

SECRETARIAT D'ETAT A LA JEUNESSE ET AUX SPORTS

Date de publication

25 février 2012

Numéro JO

n° 4 du 29/02/2012

Date du numéro

29 février 2012

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU Le Décret n°2011-066/PRE du 11 mai 2011 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret 2011-067/PRE du 12 mai 2011 portant nomination des membres du Gouvernement

VU La Loi n°177/AN/07/5ème L du 23 Avril 2007 portant Organisation du Ministère de la Jeunesse, des Sports, des Loisirs et du Tourisme

VU La Loi n°178/AN/07/5ème L du 03 mai 2007 portant organisation et promotion des Activités Physiques et Sportives

SUR Proposition du Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Il est créé, par cet arrêté, un Comité National d'Organisation de la seizième édition du Semi Marathon de Djibouti qui se déroulera à Djibouti le vendredi 02 mars 2012.

Article 2

Le Comité national d'Organisation de la Seizième édition du Semi Marathon international de Djibouti est présidé par Monsieur le Secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports. Il est composé comme suit : Premier Vice Président : Mohamed Ahmed Ckeiko, Président de la Fédération Djiboutienne d'Athlétisme. Deuxième Vice Présidente : Gohar Hamadou Abaide, Secrétaire Général. Troisième Vice Président : Houmed Abdallah Bourhan, FDA. Quatrième Vice Président : Fathi Ahmed Chamsan, FDA. COMMISSION SECRETARIAT Président : Chirdon Khaireh Chirdon. Vice Président : Houmed Abdallah Bourhan. Membres : Mohamed Ahmed Ali, Neima Abdi Ali, Fatouma Yassin Ibrahim, Abdoukarim Omar Kamil. COMMISSION SPONSORING ET RECHERCHE DE FINANCEMENT Président : Said Ismaïl Hassan. Vice Présidente : Awo Idriss Omar. Membres Mohamed

Moussa YoussoufAhned Daoud Mohamed COMMISSION ACCUEIL, RESTAURATION ET HEBERGEMENT Présidente :
Wahib Hamadou MohamedVice Président : Hasna AbdallahMembres :Djama Farah HassanAicha Hassan HousseinNeima
Abdi AskarMariam YoussoufMohamed Ismaïlfrah Abdillahi FarahDeka Youssouf COMMISSION TECHNIQUE Président :
Mohamed Ahmed FarahVice Président : Youssouf Ballah2èmeVice président : Robleh DjamaMembres :Abdillahi CharmakéFa-
touma MoussaAbdi IsmanHassan ElmiNima AhmedAbdi SaidAden DouhourZakaria MoussaAhmed SouguehKadir SakiBar-
ra MoussaHassan Said COMMISSION TRESORERIE Président : Mohamed Ahmed Cheiko,Vice Président : Aydarouse
Houssein GuirrehMembre :Mohamed Awaleh Dirir COMMISSION SECURITE Président : Colonel de la police Mr Abdillahi
Abdi,;Co-président : Colonel de la gendarmerie Mr Zakaria Hassan ,Vice Présisent : Salah Egueh, Directeur du Stade Hassan
Gouled Aptidon ;Membres

-
- L'Officier délégué par la FNP– L'Officier Délégué par la Garde Républicaine– L'Officier de la Gendarmerie COMMISSION SANTÉ Président : Aslie Mouhoumed HousseinMembres
 - Dr Madian– Le Représentant des Forces Armées Djiboutienne– Le Représentant des Forces Nationales de Police– Le Représentant des FFDJ– Le Représentant du Ministère de la Santé. COMMISSION MEDIA Président : Mohamed Abdillahi MahamoudVice Président : Haroun Abdillahi AhmedMembres
 - Ismaïl Ahmed Osman– Le représentant de la Nation– Le représentant d'Al Quarn– Le représentant de la RTD– Le représentant de l'ADI

Article 3

Les responsables de chaque commission peuvent ne s'adjoindre toute personne susceptible de leur apporter sa collaboration.

Article 4

Compte tenu de l'importance que revêt l'événement, les membres du Comité accordera la priorité voulue à sa préparation.

Article 5

Les dépenses seront liquidées sous forme de chèques bancaires cosignés par le Président et le trésorier de la Fédération.

Article 6

Le présent arrêté sera enregistré, publié et diffusé partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du GouvernementPour Ampliation ConformeLe Secrétaire Général du Gouvernement*

MOHAMED HASSAN ABDILLAH